

PRESS RELEASE

Les laboratoires du ministère de la Santé et du Bien-être ont confirmé les résultats de 505 tests PCR à 19 heures ce 30 avril.

Deux (2) cas positifs ont été enregistrés, soit:

- 1 cas découlant du Contact Tracing initié suite à la réactivation d'un cas à Tyack, le nouveau cas est un habitant de St Aubin
- 1 cas détecté suite à un prélèvement effectué au COVID-19 Testing Centre de l'hôpital Jawaharlal Nehru à Rose Belle.

Suite à ces derniers développements, le High Level Committee sur la COVID-19 a pris la décision de décréter les villages suivants zone rouge:

1. Tyack
2. Bénarès
3. Batimarais
4. Rivière des Anguilles
5. St Aubin

498 patients considérés comme étant guéris ont pu rentrer chez eux.

Le nombre total de cas positifs de la COVID-19 au niveau local depuis le 5 mars dernier est comme suit:

- 421 cas enregistrés suite au Contact Tracing et prélèvements dans les COVID-19 Testing Centres
- 121 cas enregistrés en quarantaine (patients négatifs à l'admission)
- 37 cas enregistrés suite aux dépistages ciblés
- 7 décès attribués à la COVID-19

Le nombre de cas actifs au niveau local est donc de 66.

D'autres précisions et toute autre évolution sur la situation seront à suivre dans un communiqué qui sera émis demain.

30 avril 2021

Ministère de la Santé et du Bien-être